



DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
CENTRE

Division d'Orléans

DIN-Orl/HB/MCL/0932/02
L:\CLAS_SIT\DAM\9VDS02\INS_2002_04015.doc

Orléans, le 25 novembre 2002

Monsieur le Directeur du Centre Nucléaire de
Production d'Electricité de DAMPIERRE
BP 18
45570 OUZOUEUR SUR LOIRE

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
CNPE de Dampierre – INB n° 84 et 85
Inspection n° 2002 - 04015
"Prise en compte du facteur humain"

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963, une inspection courante a eu lieu le 24 octobre 2002 sur le thème «Prise en compte du facteur humain».

Suite aux constatations faites, à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que des principales constatations, demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 24 octobre avait pour objectif d'examiner la prise en compte du facteur humain pour la sûreté. Les pratiques récemment mises en œuvre par la direction du CNPE et les actions du conseiller « facteurs humains » contribuent à un meilleur dialogue à l'intérieur des équipes et entre les équipes. Ceci est de nature à restaurer une situation dont la dégradation avait entraîné la mise sous surveillance renforcée. L'effort doit être poursuivi.

.../...

6, rue Charles de Coulomb
45077 ORLEANS Cédex 2

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE - MINISTÈRE DÉLÉGUÉ A L'INDUSTRIE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA FAMILLE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

A. Demandes d'actions correctives

Les facteurs humains impactant la sûreté semblent préférentiellement examinés dans l'analyse post-événementiel ou pour des chantiers importants (chantier GMPP).

Demande A : je vous demande de généraliser la prise en compte des facteurs humains et d'en faire une pratique routinière, bien entendu dans une proportion correspondant aux enjeux de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement. A cet effet, je vous demande de diffuser des méthodes simples permettant d'examiner ce thème sans qu'il soit toujours nécessaire de recourir à un spécialiste.

B. Demandes de compléments d'information

Au cours de l'exposé des situations particulières ayant donné lieu à une prise en compte approfondie des facteurs humains, assez peu de précisions ont été données sur les indicateurs mis en place pour s'assurer de l'impact des mesures prises sur la sûreté (la sécurité ou la protection de l'environnement).

Demande B : je vous demande d'approfondir votre réflexion pour mettre en place des indicateurs aussi discriminants que possible.

∞

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande, de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur,
Le chef de la division Installations nucléaires

Copies :

DGSNR PARIS

- Direction
- 4^{ème} Sous-Direction

DGSNR FAR

- 2^{ème} Sous-Direction

IRSN SEFH

Signé par : Philippe BORDARIER